

## Un contribuable paie ses impôts avec un chèque en bois

**Les agents d'accueil sont souvent amenés à gérer des comportements pour le moins inhabituels...**

Source :  
DGFIP

En 2015, 16,7 millions d'utilisateurs ont été reçus dans les CDFiP pendant la campagne déclarative et pendant la campagne des avis. L'accueil est au cœur des métiers de la DGFIP. Les agents d'accueil sont souvent amenés à gérer la pression du public les jours d'échéance voire parfois des incivilités ou des comportements pour le moins inhabituels... comme dans le Morbihan où les collègues d'une trésorerie ont reçu en février dernier, en paiement d'une dette fiscale, une « porte-chèque ». Le contribuable avait reporté sur le morceau de bois toutes les mentions obligatoires d'un chèque bancaire rendant celui-ci légal (Cf Article L131-2 du Code monétaire et financier) et recevable. Il a payé son originalité en s'acquittant de frais bancaires importants.

Une affiche destinée aux halls d'accueil des CDFiP rappelle aux contribuables leur devoir de respect envers les agents.

